

La Banque d'expansion industrielle, bien entendu, est un organisme de la Banque du Canada.

...ou plutôt à la Division de l'expansion industrielle de la Banque du Canada, le pouvoir d'émettre du numéraire. Voilà, à mon sens, et comme en ont convenu d'autres honorables députés qui ont déjà pris la parole, une lacune très sérieuse.

Deuxièmement, je signale que le montant accordé aux fins d'expansion industrielle sous le régime de ce bill est tout à fait insuffisant pour répondre au problème qu'il se propose de résoudre, soit, celui de donner l'aide nécessaire à la production d'après-guerre afin de maintenir un niveau élevé d'activité économique et de production industrielle.

Depuis ce temps, les membres de ce parti ont toujours soutenu ce principe et exhorté le gouvernement à prendre des initiatives dans ce sens. Je vais résumer mes observations. J'approuve les considérations du député de Fraser Valley. Je ne répéterai pas les thèses qu'il a exposées à la Chambre dans son excellent discours. Je ne qualifie pas toujours ses discours d'excellents, mais, cette fois-ci, je suis parfaitement d'accord avec lui sur tous les points.

Si la Banque du Canada était autorisée à mettre en circulation les capitaux dont les gouvernement fédéral, provinciaux et municipaux ont besoin à titre de placement social, si la Banque d'expansion industrielle était autorisée également par l'intermédiaire de la Banque du Canada à fournir des capitaux aux petites industries, si les banques privées du Canada continuaient de répondre aux besoins financiers à court terme des sociétés, des compagnies et des particuliers et si, à la base, les coopératives de crédit prêtaient les capitaux à placer dans les biens de consommation, nous aurions, à mon avis, établi le droit souverain des Canadiens d'avoir la haute main sur leurs besoins en équipement social. Nous aurions enfin érigé le Canada comme un état souverain; nous aurions assis le développement des ressources du pays l'expansion des industries et mis sur pied d'autres aménagements, et nous aurions créé une solide base de crédit pour l'achat des biens de consommation.

Si nous pouvions obtenir le consentement du ministre au sujet des politiques formulées cet après-midi, nous disposerions d'un système bancaire efficace. Je sais que le ministre est un homme d'honneur et je me rends compte, en le regardant, qu'il est à peu près convaincu du bien-fondé des remarques des orateurs de cet après-midi. Je m'étais proposé d'en dire davantage, mais je n'en vois pas la nécessité maintenant. En terminant mes brèves remarques là-dessus, je prierais le ministre de nous dire pourquoi la Banque du Canada et la Banque d'expansion industrielle ne peuvent pas être des banques d'émissions, pour fournir l'équipement social d'expansion

nécessaire aux entreprises publiques du pays, aux niveaux fédéral et provincial aussi bien que municipal. J'aimerais, avant que le débat prenne fin, que le ministre nous dise ce qu'il pense des instances qui lui ont été faites cet après-midi, car cela nous permettrait d'asseoir le régime financier du pays sur des bases solides, d'assurer l'aménagement d'hôpitaux, d'écoles, de routes et d'universités et permettrait même au ministre de verser, au premier ministre Bennett de la Colombie-Britannique, les 100 millions de dollars qu'il réclame pour compenser le déficit relatif à la construction des barrages sur le Columbia.

• (5.10 p.m.)

[Français]

M. Latulippe: Monsieur le président, il me fait plaisir, cet après-midi, de dire quelques mots au sujet du système bancaire de la Banque du Canada, de ses buts, de ses principes, de ses réalisations et des prérogatives qu'elle devrait exercer.

La Banque du Canada n'accomplit son rôle qu'à moitié. L'honorable ministre des Finances et Receveur général (M. Sharp) et la plupart des députés de la Chambre ne font absolument rien, laissent tout aller à la dérive, ne veulent pas corriger la situation économique anormale qui existe présentement dans le pays.

La Loi sur la Banque du Canada est la loi la plus grande et sur laquelle les plus hautes autorités doivent exercer leur surveillance. La Banque du Canada n'accomplit pas son rôle et personne à la Chambre ne s'en préoccupe, sauf le député de Kootenay-Ouest (M. Herdridge), que je félicite, et le député de Fraser-Valley (M. Patterson) et ceux qui comprennent le sens et les responsabilités de la banque d'un pays. Et voilà, monsieur le président, où je veux en venir.

On ne voit pas beaucoup de députés en cette enceinte. Au fait, nous nous adressons à des fauteuils vides quand nous parlons d'une loi tellement importante qu'on ne peut la décrire.

La Chambre est prête à tout laisser aller, comme dans le passé. On a donné à des institutions privées les contrôles et la souveraineté qui appartiennent à l'État. La souveraineté de l'honorable ministre des Finances, on l'a donnée à des institutions privées et l'on s'en fiche comme de l'an quarante.

Quand l'honorable ministre des Finances a besoin d'argent pour administrer les affaires de la nation, il est obligé de s'agenouiller devant les institutions financières privées à qui nous avons donné notre souveraineté. Voilà la responsabilité de chaque membre de la Chambre.